

# PROCÈS VERBAL

## du Conseil municipal du 15/04/2026

### Présents :

CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina (arrivée à 20h05), ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Éric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia

Formant la majorité des membres en exercice.

### Pouvoirs :

Mme\_ZAURIN à Mme PREVOT  
M. FELIX à Mme GOUBERT  
Mme BENRAMDANE à M. ESSEUL  
M. BOSQUILLON à M. FAVRE

### Absents :

M. RODIN  
Mme CAIRO

**M. POIRIER** est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, Maire de la commune de Cesson.

**M. LE MAIRE :** Mesdames, messieurs, je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal, en procédant à l'appel nominal des conseillères et des conseillers municipaux.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

**Vijay POIRIER :** Je me porte volontaire, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Merci, M. POIRIER.

### **Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT**

**M. LE MAIRE :** Concernant les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, est-ce que vous avez des questions par rapport à ces décisions ? Oui, Mme LABERTRANDIE.

**Lydia LABERTRANDIE :** Sur la DM 21 du 10 mars, je souhaiterais intervenir. Lors des précédents Conseils municipaux, nous vous avons déjà interpellé à ce sujet, notamment en 2024 ainsi que l'an dernier lors du Conseil du 14 mai 2025. Je vous avais déjà fait part qu'à ce jour, les animaux n'étaient toujours pas présents dans le parc de Cesson-la-Forêt alors que le contrat est prévu en mars. Aujourd'hui, c'est encore le cas. Le montant du contrat en 2024 était de 4 389,50 € hors-taxes alors qu'en 2023, le montant était de 4 261,65 €. En 2025, pour la période de mars à octobre, c'était pour un montant de 4 565,08 € hors-taxes. Aujourd'hui en 2026, toujours pour la

même période, de mars à octobre, c'est un montant toujours en augmentation de 4 800 € hors-taxes, soit 5 760 € TTC – merci pour cette fois d'indiquer le montant TTC – et ces contrats sont toujours auprès de la société ECO-TERRA. Le coût ne cesse d'augmenter tous les ans alors que les animaux ne sont pas présents à la date stipulée sur le contrat. Pouvez-vous nous apporter une explication s'il vous plaît ? Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : M. REALINI.

**François REALINI** : Vous avez raison. La convention part de mars à octobre, mais c'est juste une convention. Ce n'est pas parce que c'est marqué « mars » qu'on va avoir des animaux en mars. Il y a plusieurs facteurs. Le facteur déjà de météo et un facteur aussi qu'il ne faut pas oublier, c'est que c'est du vivant. Comme l'année dernière, il y a des petits qui naissent et il fait un peu froid les nuits pour déposer les petits avec leurs parents. C'est pour ça. Aujourd'hui, que ce soit d'avril à septembre ou d'avril à peu importe, ça n'a pas d'importance. C'est un prix forfaitaire par animal. Ils devraient arriver dans les jours qui viennent. Pour information, effectivement, en 2025, la convention stipule que c'est octobre. Ils sont partis en novembre. Il n'y a pas de règles définies. Ça dépend du vivant, des naissances, de la météo...

Et concernant l'augmentation, c'est une augmentation, mais je n'ai pas la raison pour laquelle ils augmentent. Et je peux vous dire aussi que le coût, parce que c'est un élevage qui ne rapporte rien, puisque ce n'est pas un cultivateur qui entretient des bêtes. C'est simplement à but écologique, puisque les chèvres des fossés il y a quelques années étaient en voie de disparition. Certains éleveurs se sont mis à pouvoir développer la race. Il n'y a pas de lait qui en sort. Il n'y a pas de fromage, de choses comme ça. La location augmente mais il y a des frais derrière. Ils passent tous les hivers dans une étable. Il y a des soins. C'est quand même ECO-TERRA qui se déplace pour soigner les animaux quand il y a des problèmes. Il y a tout un suivi. C'est tout ce que je peux vous dire concernant cette augmentation.

**Lydia LABERTRANDIE** : Et en mai 2025, au moment du Conseil municipal, les animaux n'étaient toujours pas là. Mars, avril et mai, ça fait 3 mois. Je trouve que c'est...

**François REALINI** : C'est un prix forfaitaire. C'est tant par an pour les animaux. Ils ne devraient pas tarder. Ils arrivent dans la semaine qui vient ou la semaine prochaine.

**Lydia LABERTRANDIE** : Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'informations sur ces décisions, nous allons passer au premier point du Conseil municipal, concernant les modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres**

**M. LE MAIRE** : À la suite du renouvellement du Conseil municipal du 15 mars et de l'élection du Maire et des adjoints du 22 mars, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres s'occupe de la passation des marchés publics avec certains seuils à respecter et des principes

de la commande publique à respecter. Concernant les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée du Maire ou son représentant qui en est le président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Ces membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous passerai les modalités de fonctionnement en disant qu'elle est convoquée par son président. Bien évidemment, elle ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres ayant voix délibérative est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. La voix du président étant prépondérante en cas de partage égal. Ses membres sont élus pour la durée du mandat du Conseil municipal sauf en cas de renouvellement anticipé ou modification de la composition de la commission assurant ainsi la continuité et la stabilité de son fonctionnement. 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, élus au sein du Conseil municipal. Nous procéderons à cette élection lors d'un prochain Conseil municipal. À cet effet, les listes de candidats titulaires et suppléants devront être déposées à la Direction Générale des Services au plus tard le 18 mai 2026. Ce qu'il vous est proposé pour la composition – je le répète : 5 membres titulaires, 5 membres suppléants – avec une répartition qui s'établira comme suit :

- élus de la majorité, 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants
- élus de la minorité, un siège titulaire et un siège suppléant

Est-ce qu'il y a des remarques des questions sur les modalités de cette constitution ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Modalités d'élection des membres de la commission de délégation de service public**

**M. LE MAIRE :** De la même façon, la commission de délégation de service public. Là aussi, cette commission est créée pour la durée du mandat du Conseil municipal et elle est chargée :

- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre en cas de délégation de service public
- de procéder à l'ouverture des plis concernant les offres
- d'émettre un avis sur celle-ci

Elle doit également être consultée pour tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de 5 % du montant global de la délégation. Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant et là encore, comprend 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Et on procède de la même façon à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent être invités à participer à la réunion avec voix consultatives et leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent également participer avec voix consultatives des personnalités ou des agents de la collectivité ou de l'établissement public désignés par le président de la commission en raison de leurs compétences dans le domaine de la délégation de service public.

Il est rappelé que pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée du Maire ou son représentant, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. De la même façon, il vous est proposé de décider la constitution de cette

commission avec 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants pour les élus de la majorité et un siège titulaire et un siège suppléant pour les élus de la minorité.

Nous n'avons qu'une seule délégation de service public pour l'instant, c'est celle qui concerne la maison de la petite enfance. Pour autant, il nous faut constituer cette commission.

De la même façon, un dépôt de listes comportant les candidats titulaires et suppléants sera à déposer auprès de la Direction Générale des Services au plus tard le 18 mai 2026.

Y a-t-il des remarques sur cette constitution ? Je ne vois pas de mains se lever. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

## FINANCES

### **Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)**

**M. LE MAIRE :** Le point suivant, l'adoption du règlement budgétaire et financier. Là encore en début de mandat, il nous est nécessaire d'adopter à nouveau le règlement budgétaire et financier. Ce règlement formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent bien sûr du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n°212-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités. *« Il définit également des règles en termes de gestion propres à la ville de Cesson dans le respect des textes bien évidemment ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes. Il impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédit et renforce la cohérence de la modernisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée. Le présent règlement budgétaire et financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. »*

En commission, une petite coquille a été relevée sur une date puisqu'il est précisé dans ce règlement budgétaire et financier que « le budget doit être voté avant le 15 avril et l'année de renouvellement des exécutifs jusqu'au 30 avril ». C'est bien écrit dans le règlement, mais une petite phrase plus loin, on parle du « 31 avril ». Tout le monde aura bien compris que c'est une coquille qu'il faut rectifier, puisqu'on parle bien du 30 avril. Est-ce qu'il y a des questions sur ce règlement budgétaire et financier ? Je vous en prie.

**Jean-Luc COMBE :** Merci, Monsieur le Maire.

On a examiné attentivement ce document qui est globalement conforme. Néanmoins, on a pu relever encore quelques irrégularités, quelques insuffisances ou des imprécisions substantielles qui peuvent affecter la sécurité juridique du document. Je ne reviens pas sur le 31, on l'a évoqué en commission des finances. C'est une erreur. En effet, on est le 15 avril en cours normal et le 30 avril l'année de renouvellement des Conseils municipaux.

Quelques confusions entre les normes juridiques et des règles internes à la commune.

Le règlement présente plusieurs règles internes comme des normes impératives sans distinguer clairement leur portée juridique. C'est le cas notamment des modalités de gestion de crédit, des règles de rattachement des charges avec le seuil de 150 €, de certaines procédures internes d'engagement. Cette absence de hiérarchisation des normes est de nature à créer une insécurité juridique, notamment en cas de contentieux ou de contrôle externe.

Quelques insuffisances juridiques de fond, on les a également évoquées en commission des finances, notamment un encadrement incomplet du dispositif en AP/CP, en autorisations de programme et crédits de paiement. En effet, le règlement décrit de manière théorique le mécanisme des autorisations de programme et de crédits de paiement tout en indiquant que la commune ne l'applique pas à ce stade. Cette partie du RBF nous apparaît superfétatoire à ce stade. Comme je l'ai fait remarquer en commission des finances, il n'y a que des avantages à passer à une gestion des crédits d'investissement en AP/CP notamment quand on dispose d'un plan pluriannuel d'investissement et que les opérations peuvent s'étaler sur plusieurs années comme c'est le cas. Ainsi, on inscrit l'opération dans sa globalité en autorisations de programme et on mobilise les crédits de paiement strictement nécessaires, budget après budget, année après année et on évite ainsi des reports importants comme on le constatera tout à l'heure lors du l'examen du compte financier unique 2025. Nous demandons donc l'instauration de la gestion des crédits d'investissement en AP/CP dès le budget 2027, l'an prochain, le temps de mettre en place le mécanisme et une rédaction adéquate du RBF en ce sens.

On a relevé également des interprétations discutables des règles de la M57 relatives aux dépenses imprévues. En effet, le règlement indique que l'absence d'AP/CP ou d'AP/AE empêcherait l'inscription de crédits pour dépenses imprévues. Or la nomenclature M57 permet expressément d'ouvrir au moins une seule AP ou une seule autorisation d'engagement pour les crédits de fonctionnement cantonnée à ce seul chapitre, offrant ainsi aux communes la possibilité de conserver cette marge de manœuvre indispensable sans avoir à déployer une gestion pluriannuelle complexe. Compte tenu des incertitudes qui pèsent dans le monde entier et auxquelles notre commune n'échappe pas, avoir une petite enveloppe de dépenses imprévues peut être tout à fait utile. Je rappelle qu'elles sont mobilisées et le Maire ont rend compte au Conseil municipal. Pourquoi se priver d'une telle souplesse au regard des aléas de gestion que l'on peut rencontrer ?

En conclusion, le règlement budgétaire et financier de la commune peut être regardé comme globalement conforme aux textes en vigueur. Toutefois, il demeure encore affecté par des erreurs matérielles, significatives, des imprécisions juridiques, des insuffisances rédactionnelles. Ces éléments justifient une révision ciblée du document. Nous demandons donc en conséquence de procéder à une mise à jour formelle du document, de renforcer la rigueur juridique des formulations et de clarifier la portée normative des règles internes. Faute de ces modifications en l'état, nous ne voterons pas le règlement budgétaire et financier. Merci.

**M. LE MAIRE :** Vous imaginez bien qu'on ne va pas modifier le règlement en séance, donc il aurait été peut-être judicieux, suite à la commission, de nous faire part de ces remarques. On aurait pu en prendre compte, le modifier et le représenter sur table. Vous avez choisi de le faire en Conseil. Libre à vous. Mais je m'interroge sur l'intérêt des commissions dans ces cas-là. Si vous nous aviez précisé que vous nous feriez des propositions – c'est plus que des propositions – je comprends tout à fait votre raisonnement. Mais je maintiens, et puisque vous nous dites qu'il est globalement conforme, je le prends aussi dans ce sens-là. Je demanderai au service de regarder plus précisément par rapport aux éléments que vous nous avez amenés. Concernant les

AP/CP, oui, c'est une réflexion qu'on avait lors du passage à la M57. On n'a pas souhaité le faire tout de suite, mais rien n'interdit bien évidemment comme il est dit dans le règlement qu'on y vienne peut-être au budget 2027, si les conditions sont réunies.

D'autres interventions ? Comme il vous a été présenté, je demande donc au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune de Cesson. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? 5. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE**

**Approbation du compte financier unique (CFU) 2025**

**M. LE MAIRE :** La délibération suivante est l'approbation du compte financier unique 2025.

On rappelle que ce compte se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Mais pour ceux qui siégeaient déjà l'an passé, ils en ont maintenant l'habitude. Et bien évidemment, il statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire et il arrête bien évidemment les résultats des différentes sections afin de substituer sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 et il statue comme suit :

Dépenses :	BP 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	3 673 424	3 416 241
012 - Charges de personnel	7 121 820	6 786 982
014 - Atténuation de produits	479 210	358 086
023 - Virement à la section d'inv.	4 000 000	
042 - Opérations d'ordre	523 664	2 284 850
65 - Autres charges de gest.	2 064 696	1 995 512
66 - Charges financières	134 135	132 518
67 - Charges exceptionnelles	30 000	14 107
<b>TOTAL</b>	<b>18 026 950</b>	<b>14 988 297</b>

En matière de dépenses, le budget primitif prévoyait un total de 18 026 950. Il a été réalisé 14 988 297 avec des écarts principalement qui ne sont pas substantiels, mais qui existent sur les charges à caractère général, sur les charges de personnel. Bien sûr, sur le virement à la section d'investissement, puisque celui-là n'est pas réalisé. Sur des opérations d'ordre, mais comme ce sont des opérations d'ordre, comptablement, ça n'a pas une importance extrême. La différence s'explique par la vente BURBAN PALETTES qui est passée sur des opérations d'ordre. Les autres charges de gestion, pareil, une légère diminution comme pour les charges financières et les charges exceptionnelles.

Recettes :	BP 2025	CA 2025
002 - Résultat reporté	4 068 381	4 068 381
013 - Atténuation de charges	57 760	160 569
042 - Opérations d'ordres	192 000	186 686
70 - Produits des services	920 799	980 794
73 - Impôts et taxes	288 873	474 375
731 - Fiscalité locales	10 140 000	10 318 274
74 - Dotations, subventions et particip.	1 874 587	2 068 710
75 - Autres produits de gest.	484 559	808 010
76 - Produits Financiers	0	
<b>TOTAL</b>	<b>18 026 950</b>	<b>20 867 891</b>

Concernant les recettes, on constate sur le BP un total de 18 026 950. C'était normal, ça correspondait aux dépenses. Le CA, des recettes supérieures pour 20 867 891. Le résultat reporté fort heureusement est égal au BP. Des atténuations de charge pour un montant supérieur, puisqu'il s'agit du remboursement de personnel en arrêt maladie ou en maladie. Il est compliqué de le prévoir au moment du BP, même si on l'estime à un certain niveau. Ensuite des opérations d'ordre, comme leur nom l'indique, elles sont d'ordre. Les produits des services légèrement supérieurs de 60 000 € à ce qui était prévu au BP. Des impôts et taxes aussi légèrement supérieures ainsi que les fiscalités locales. Des dotations, subventions et participations là aussi légèrement supérieures à ce qu'on a pu prévoir et d'autres produits de gestion également.

Section de fonctionnement	MONTANT
Recettes de l'exercice 2025	16 799 509,87€
Dépenses de l'exercice 2025	14 988 296,62€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 811 213,25€</b>
Excédent de fonctionnement reporté	4 068 380,90€
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>5 879 594,15€</b>

Le résultat de clôture 2025. Pour les recettes de l'exercice, elles étaient de leur taux de 16 799 509. Les dépenses : 14 988 296. Un résultat – je parle des dépenses et recettes réelles – d'exercice à 1 811 213. Il y avait l'excédent de fonctionnement reporté à 4 068 380, ce qui fait un résultat de clôture 2025 à 5 879 594.

	BP 2025	CA 2025
<b>001- Résultat reporté</b>	<b>1 614 630</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre</b>	<b>192 000</b>	<b>186 686</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>325 000</b>	<b>12 009</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>728 780</b>	<b>728 411</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>484 979</b>	<b>209 464</b>
<b>204 - Subventions équipement</b>	<b>279 472</b>	<b>221 451</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>4 148 702</b>	<b>2 156 969</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>4 994 678</b>	<b>2 649 966</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 798 241</b>	<b>6 164 956</b>

En investissement, en dépenses, nous avons un résultat reporté de 1 914 630, on retrouve des opérations d'ordre, des opérations patrimoniales également. Dotations, fonds divers que nous avons estimés à 30 000 € et qui n'ont pas été réalisés. Les emprunts et dettes assimilées, c'est les remboursements du capital. Les immobilisations incorporelles, tout comme les immobilisations corporelles et en cours, ce sont nos investissements et subventions d'équipements, en partie vont presque en totalité à Grand Paris Sud. Un total au BP prévu à 12 798 241 et un réalisé 6 164 956.

Recettes	BP 2025	CA 2025
<b>021 - Virement de la section de fct</b>	<b>4 000 000</b>	
<b>024 - Produits des cessions d'immo.</b>	<b>1 700 000</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre</b>	<b>523 664</b>	<b>2 284 850</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>325 000</b>	<b>12 009</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers</b>	<b>1 914 630</b>	<b>2 045 741</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>4 334 947</b>	<b>1 363 228</b>
<b>16 - Emprunt et dettes assimilées</b>	<b>0</b>	<b>1 811</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 798 241</b>	<b>5 707 638</b>

Sur les recettes, nous avons le virement à la section de fonctionnement qui n'a pas été réalisé, mais c'est normal. Des produits de cessions d'immobilisations à 1,7 million. C'était la vente du terrain BURBAN PALETTES, donc la même opération d'ordre que tout à l'heure. Des opérations patrimoniales également. Les dotations, fonds divers prévus à 1 914 630, réalisé à 2 045 000. Des subventions d'investissement qui sont en rapport avec l'état d'avancement des programmes, donc inscrites pour 4 334 947 et réalisée à 1 363 228. Et les emprunts et dettes assimilées pour 1 811 €. Un total en recettes prévues à 12 798 241 et réalisé 5 707 638.

Section d'investissement	Montant
Recettes de l'exercice 2025	5 707 638,95€
Dépenses de l'exercice 2025	6 164 955,31€
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>- 457 316,36€</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté	- 1 614 630,38€
<b>Solde d'exécution de clôture 2025</b>	<b>-2 071 946,74€</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Recettes de l'exercice 2025	2 477 951,74€
Dépenses de l'exercice 2025	2 708 905,56€
<b>Solde d'exécution des RAR 2025</b>	<b>-230 956,82€</b>
<b>Solde de la section d'investissement 2025</b>	<b>-2 302 903,56€</b>

Le résultat de clôture 2025. En section d'investissement, vous avez les recettes de l'exercice 2025 : 5 707 638. Les dépenses de l'exercice 2025 : 6 164 955. Donc un solde d'exécution de l'exercice négatif à moins 457 316. Un solde d'exécution d'investissement reporté qu'on a vu tout à l'heure à 1 614 630. Un solde d'exécution de clôture 2025 à moins 2 071 946.

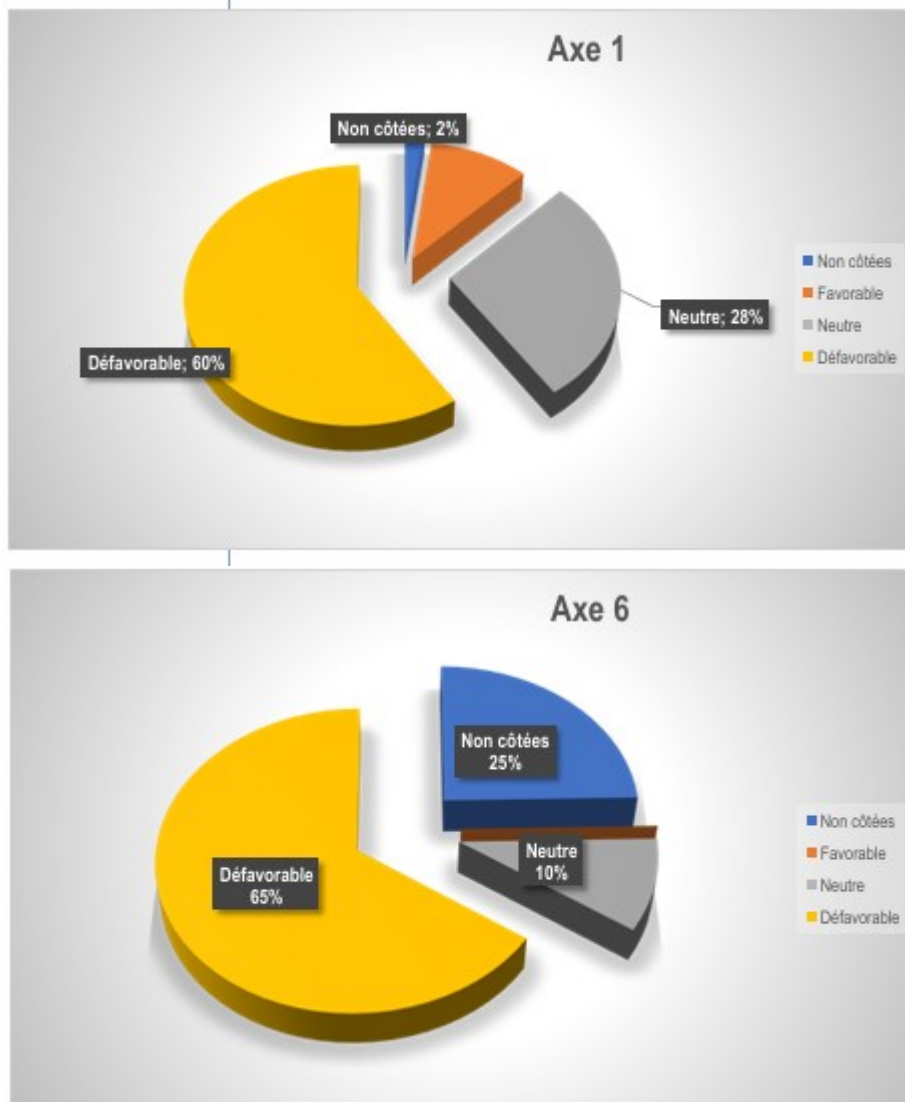
Il y a des restes à réaliser, puisque tout ce qu'on avait prévu en investissement n'est pas encore terminé. En restes à réaliser, il y a des recettes pour 2 477 951 et des dépenses pour 2 708 905. Ce qui donne un solde d'exécution des restes à réaliser 2025 à moins 230 956. Et donc un solde de la section d'investissement 2025 à moins 2 302 903.

	Montant
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</b>	<b>5 879 594,15€</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2025</b>	<b>-2 302 903,56€</b>
<b>Résultat cumulé 2025</b>	<b>3 576 690,59€</b>

Nous retrouvons notre résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 à 5 879 594. Et le résultat d'investissement de l'exercice 2025 à moins 2 302 903 et donc pour un résultat cumulé 2025 à 3 576 690.

Depuis l'an dernier, le CFU doit comporter une annexe spécifique sur le budget vert et les dépenses sont qualifiées en 3 types selon leur impact :

- des dépenses favorables, donc des dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables à un pacte controversé en présence d'impacts favorables à court terme
- les dépenses neutres qui sont sans effet significatif sur le rendement
- les dépenses défavorables qui constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci



Pour 2025 nos dépenses sont donc qualifiées comme le montrent les diagrammes suivants sur l'axe 1 et 6, et on voit qu'elles sont principalement défavorables pour 60 % sur l'axe 1 et sur l'axe 6, pour 65 %. Ceci s'explique, sur l'axe 1, il y a des dépenses favorables heureusement qui sont les remises aux normes des éclairages, le changement des menuiseries des bâtiments, le désamiantage des sols et l'acquisition de matériel informatique reconditionné. Les principales dépenses qui sont défavorables sur l'axe 6 le sont du fait de l'artificialisation des sols et en l'occurrence il s'agit de l'exemption de Paul-Émile Victor, l'extension de la crèche. On précise aussi que les travaux d'un montant inférieur à 2 000 € ainsi que les contrats de garantie de bon état de marche de nos installations de chauffage n'ont pas été cotés.

Avant de passer au vote – vote pour lequel je céderai la présidence à Mme PECULIER – le débat est ouvert sur le vote de ce CFU. Je vous en prie.

**Jean-Luc COMBE :** Merci, Monsieur le Maire. Après cette présentation purement chiffrée, je veux émettre quelques commentaires sur la gestion, car cet examen du compte financier unique pour 2025 appelle au-delà de la lecture formelle des résultats plusieurs observations sur la sincérité de l'exécution budgétaire et la soutenabilité de la trajectoire d'investissement.

À notre avis, le fait le plus marquant est une sous exécution significative des crédits d'investissement. Le taux de réalisation des dépenses réelles s'établit à 55,93 % et à

52,87 % pour les seules dépenses d'équipements. Cette situation traduit soit un décalage important dans la conduite des opérations – et alors pour quelles raisons ? – soit une surévaluation structurelle des crédits ouverts au budget primitif. Je vous ai posé la question en commission des finances, peut-être aurez-vous ce soir des réponses à ce sujet ? Si la deuxième explication était la bonne, on peut regretter un tel effet d'affichage en année préélectorale.

L'analyse par nature comptable confirme cette difficulté. Les immobilisations incorporelles ne sont exécutées qu'à 43 %, ce qui vraiment traduit des retards en phase d'étude, et les immobilisations corporelles et en cours qui concentrent l'essentiel de l'effort d'investissement présentent des taux proches de 50 % avec surtout un volume très élevé de restes à réaliser supérieur à 2,7 millions, dont près des 2/3 sur les seules immobilisations en cours. Cela signifie concrètement que les opérations sont engagées mais non achevées ni payées, reportant mécaniquement ainsi la charge financière sur le présent exercice sur 2026.

Les recettes d'investissement apparaissent particulièrement fragiles. Leur taux de réalisation n'atteint que 42,91 % avec un niveau très faible de mobilisation des subventions : 31,45 %. Ce décalage entre dépenses engagées et recettes effectivement perçues crée un effet de ciseau qui peut être préoccupant et qui pèse directement sur l'équilibre de la section d'investissement.

S'agissant des résultats, l'excédent de fonctionnement affiché à 5,88 millions d'euros doit être relativisé. Il repose ainsi très largement sur le report de l'exercice 2024 à hauteur de 4,07 millions. Le résultat propre de l'exercice 2025 n'étant que de 1,810 million. Autrement dit, près des 2/3 de l'excédent constaté ne procèdent pas de la gestion 2025 mais d'un stock antérieur. Cette situation ne peut être interprétée que comme une amélioration structurelle des équilibres. Parallèlement, la section d'investissement demeure déficitaire à hauteur de 2,07 millions. En clôture, portée à 2,3 millions après prise en compte des restes à réaliser. Cela signifie que l'équilibre global de la collectivité repose sur une section de fonctionnement tandis que l'investissement génère un besoin de financement différé significatif.

Au total, le CFU 2025 met en évidence un double décalage :

- d'une part entre les prévisions et l'exécution des dépenses d'investissement
- d'autre part entre les engagements et les financements attendus

Ce double décalage se traduit par un report de charges vers 2026 qui viendra mécaniquement contraindre les marges de manœuvre futures.

Dans ces conditions, plusieurs questions appellent des réponses précises dont certaines figurent dans le projet de budget pour 2026 :

- quelle est la trajectoire réaliste d'exécution du programme pluriannuel d'investissement compte tenu des retards constatés en 2025 ?
- quels moyens vous donnez-vous pour une exécution réelle des programmes d'investissement sans faire du « *window dressing* », de la mise en vitrine ? Et rien en stock derrière.
- comment la collectivité entend-elle financer un besoin d'investissement supérieur à 2,5 millions en intégrant les restes à réaliser et le déficit constaté ?
- quel est le niveau réel d'épargne mobilisable hors effets du report intérieur ?
- quelles mesures sont envisagées pour fiabiliser les prévisions de recettes d'investissement en particulier les subventions ?

L'analyse de la section de fonctionnement appelle également quelques remarques. Je les ai également formulées en commission des finances. Le taux global de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 94 %. Ce niveau en apparence satisfaisant

marque en réalité des écarts significatifs sur certains postes structurants au premier rang desquels les dépenses de personnel. Les charges de personnel au chapitre 012 qui représentent plus de 53 % des dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 6,8 millions pour une prévision de 7,2 millions, soit un taux de réalisation de 95,3 %. Cet écart de l'ordre de 335 000 € appelle plusieurs observations :

- d'une part, il contribue directement à la formation de l'excédent de fonctionnement, une sous-consommation des crédits personnels produit une amélioration du résultat sans traduire nécessairement une meilleure gestion structurelle. L'excédent constaté doit donc être analysé avec prudence.
- d'autre part, cet écart interroge sur la sincérité de la prévision initiale. Deux hypothèses doivent être envisagées : soit des vacances de postes ou des retards de recrutement soit une budgétisation volontairement prudente, voire surévaluée. Dans les deux cas, cela pose la question de la fiabilité du pilotage de la masse salariale.

Enfin, cette sous-exécution peut avoir des conséquences opérationnelles sur la qualité du service rendu, la surcharge de travail des personnels en place. Toutefois, nous ne les connaissons pas les problèmes de recrutement et la baisse d'attractivité de la fonction publique et de la fonction publique territoriale en particulier.

S'agissant des résultats, l'excédent de fonctionnement affiché à 5,880 millions doit être relativisé. Il repose en effet en grande partie sur le report 2024 pour 4,07 millions. Le résultat propre de l'exercice 2025 étant limité à 1,810 millions. La combinaison de ce report et la sous-consommation de certaines dépenses notamment de personnel contribue à présenter une situation financière plus favorable qu'elle ne l'est structurellement.

Dans le même temps, la section d'investissement demeure déficitaire. Moins 2,07 millions portée à 2,3 millions après les restes réalisés. L'équilibre global repose sur une section de fonctionnement excédentaire dont une part non négligeable est conjoncturelle. On le voit, d'importantes lacunes doivent être relevées dans la gestion budgétaire de la commune. Nous souhaitons donc que nos remarques constructives soient prises en compte pour le prochain exercice. Nous ferons tout à l'heure, au moment de l'examen du budget, d'autres propositions pour améliorer la gestion financière de la commune. Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous ne donnerons pas quitus au Maire au moment du vote pour sa gestion du budget de l'exercice 2025.

**M. LE MAIRE :** Je vous avouerai que je n'ai pas noté toutes vos questions. Il aurait été aussi, pourquoi pas, préférable de les envoyer au préalable... Mais encore une fois, c'est votre choix.

Quelques éléments de réponse malgré tout. Sur l'investissement, avec les restes à réaliser, nous sommes à 81,33 % de ce qu'on avait prévu. Mais je vous rejoins sur le fait que ne pas forcément pouvoir réaliser sur une année ce qu'on avait prévu conduit à ce genre de chiffre. Et en investissement, on a eu le projet du centre technique municipal pour diverses raisons, que nous avons été contraints de repousser d'une année. Sur les subventions, les appels de subventions se font au fur et à mesure de travaux. Quand les travaux ne sont pas exécutés, il n'y a pas la subvention en face, mais on la retrouvera sur l'exercice suivant. Effectivement, 31 %. Au final, il faudra analyser une fois que le projet sera fini le total de ce qu'on aura eu en subventions et de nos fonds propres là-dessus.

Sur le personnel, effectivement quand on prévoit le budget, on prévoit aussi les embauches nécessaires. Et vous l'avez très bien dit, dans certains domaines, il est compliqué d'embaucher. Vous l'avez parfaitement résumé : la fonction publique

n'attire plus, principalement aussi dans le secteur de la petite enfance. Mais nous ne désespérons pas tous les ans de pouvoir recruter des assistants paternels. Mais force est de constater en fin d'année que les recrutements ne se sont pas faits.

Nos budgets primitifs sont sincères, mais effectivement dans l'exécution, on a des difficultés sur le recrutement, sur le remplacement. Ce qui explique les 94 % d'exécution.

N'hésitez pas à nous faire parvenir l'ensemble de vos remarques, parce que les prendre à la volée, ce n'est pas forcément évident, et nous en tiendrons compte. De toute façon, elles ont été bien évidemment enregistrées. Elles figureront au procès-verbal.

**Jean-Luc COMBE** : Elles sont totalement à votre disposition, M. le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous en remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce vote du CFU ? S'il n'y en a pas, je vais céder la présidence et je vais m'en aller. Je reviens.

**Charlyne PECULIER** : Maintenant que Monsieur le Maire a quitté la salle comme il se doit, je vous propose d'approuver le compte financier unique 2025. Est-ce qu'il y a des votes pour ? Des abstentions ? Des oppositions ? 5. Je vous en remercie. Il est approuvé. Monsieur le Maire peut revenir.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE**

#### **Affectation du résultat 2025**

**M. LE MAIRE** : Merci pour ce vote favorable.

Maintenant, il nous faut affecter ce résultat 2025 qui vous a été décrit. Le résultat à affecter de 5 879 594,14 € avec une section d'investissement déficitaire. Il y a donc obligation d'affecter une partie de ce résultat au compte 1068. La section d'investissement est donc déficitaire de 2 302 903,56 €. Il convient donc d'affecter obligatoirement au minimum cette somme au titre du compte 1068. Je vous propose d'affecter la somme de 2 305 000 € pour arrondir au compte 1068. Et le solde de 3 574 594,15 € sera affecté au chapitre 002, « résultat de fonctionnement reporté ». Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette affectation de résultat ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Vote du Budget Primitif 2026**

**M. LE MAIRE** : Le point suivant est le vote du budget primitif 2026, donc un acte fondamental pour une commune, pour le début d'une mandature. C'est pour ça que nous avons choisi de ne pas le voter sous l'ancienne mandature, même si nous avons eu le débat d'orientation budgétaire avec ce rapport d'orientation budgétaire. Nous avons choisi de voter le budget après les élections municipales. D'autres communes font différemment. Il nous semblait important que la nouvelle équipe puisse voter son budget, même si une partie du Conseil municipal n'a pas forcément participé à l'élaboration en amont, avant le débat d'orientation budgétaire, mais nous avons eu

depuis l'occasion de partager sur ce vote du budget primitif.

Les principes, parce qu'il faut des principes pour construire un budget d'une commune, c'est principalement de déterminer les ressources pour ajuster les dépenses. Ça paraît logique, mais généralement, on fait autrement, on regarde ce qu'on doit dépenser et après, on a juste les recettes. On en a parlé, l'affectation de 2 305 000 € au titre du compte 1068 pour les excédents de fonctionnement capitalisés et les hypothèses que nous avons débattues lors du débat d'orientation budgétaire sont reprises :

- le maintien de l'investissement pour le développement de la ville
- pas d'augmentation des taux de fiscalité, il y a eu l'augmentation de certains tarifs suivant l'inflation, mais des tarifs qui n'impactaient pas les familles
- un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement assez important
- et pas de recours à l'emprunt à nouveau cette année

Ce sont les principes pour la construction de ce budget primitif.

Concernant les recettes, il y a une augmentation de 0,9 % de la base votée par le Parlement ce qui implique une légère augmentation de notre fiscalité locale. Par contre, on note des dotations et des participations légèrement en baisse dans le même temps.

RECETTES				
En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
002 - Résultat reporté	4 068	4 068	3 575	-12%
013 - Atténuation de charges	57	161	89	56%
042 - Opérations d'ordres	192	187	190	-1%
70 - Produits des services	921	981	957	4%
73 - Impôts et taxes	289	474	472	63%
731 - Fiscalité locales	10 140	10 318	10 360	2%
74 - Dotations, subventions et particip.	1 876	2 069	1 797	-4%
75 - Autres produits de gest.	485	808	631	30%
76 - Produits Financiers	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>18 028</b>	<b>19066</b>	<b>18 071</b>	<b>0,2%</b>

Dans ce tableau, vous voyez le budget primitif 2025, vous voyez le CA 2025 et ce qui vous est proposé en budget primitif 2026. Le résultat reporté est automatique. Les atténuations de charge, les opérations d'ordre, je passe rapidement dessus. Les produits des services pour 957 000, donc légèrement inférieur au réalisé 2025 mais supérieur au BP 2025. C'est une estimation faite par la fréquentation, par les services. Impôts et taxes et fiscalité locales, elles ne dépendent pas de nous, mais une légère augmentation par rapport au BP 2025 et par rapport au CA. J'en ai parlé : dotations de subventions et participations légèrement en baisse : 1 797 000. Et d'autres produits de gestion pour 631 000, ce qui fait un total de recettes à 18 071 000. Donc un ratio de 0,2 % par rapport au BP 2025.

Les dépenses. Là encore, les dépenses sont déterminées à partir de recettes prévisionnelles. Ça nous oblige à avoir un fonctionnement rigoureux au quotidien pour permettre d'investir pour l'avenir afin de dégager des marges de fonctionnement.

DEPENSES				
En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
011 - Charges à caractère général	3 673	3 416	3 848	5%
012 - Charges de personnel	7 122	6 787	7 406	4%
014 - Atténuation de produits	479	358	391	-18%
023 - Virement à la section d'inv.	4 000		3 700	-8%
042 - Opérations d'ordre	524	2 285	502	-4%
65 - Autres charges de gest.	2 066	1 996	2 083	1%
66 - Charges financières	134	133	111	-17%
67 - Charges exceptionnelles	30	14	30	0%
<b>TOTAL</b>	<b>18 028</b>	<b>14 989</b>	<b>18 071</b>	<b>0,2%</b>

Sur le même principe, les dépenses. Sur le 011, les charges à caractère général, une augmentation de 5 % par rapport au BP. Par rapport au réalisé, on peut trouver que c'est une augmentation importante. Il y a des contrats qui nous arrivent et qui eux ont augmenté. Il y a aussi dans ce compte les 150 000 € qu'on y laisse en cas de sinistre. Vous savez que nos assurances aujourd'hui en cas de sinistre nous imputent, notamment des franchises importantes en cas de sinistre sur les bâtiments. Nous avons décidé d'en mettre une partie, 150 000 €, bien évidemment et je touche du bois, quand on n'a pas de sinistre, on constate qu'elles ne sont pas réalisées en fin d'année. Les charges de personnel, une augmentation par rapport au BP 2025 pour plusieurs raisons. Nous avons l'obligation aussi de proposer une participation à la mutuelle du personnel. Nous avons budgété le principe que l'ensemble du personnel souhaitera que nous participions à cette mutuelle. Nous prévoyons les sommes qui vont bien. Nous avons toujours l'augmentation du CNRACL. Une augmentation de 4 % de BP à BP. Vous avez le virement à la section d'investissement, un peu inférieur : 3,7 millions que celui prévu en 2025. Les opérations d'ordre, je passe dessus. D'autres charges de gestion pour un montant équivalent à ce qu'on avait prévu en 2025. Des charges financières en baisse, c'est les intérêts de nos emprunts, et des charges exceptionnelles pour 30 000 €, réalisé à 14 000 en 2025. Un total, ça correspond aux recettes : 18 071 000.

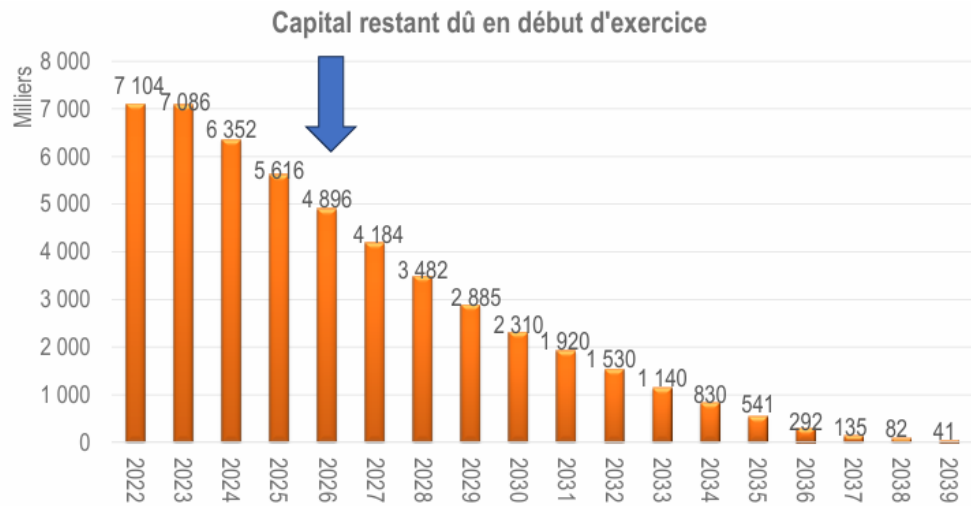
La conclusion sur cette section de fonctionnement, c'est la recherche constituante de la maîtrise des dépenses et une épargne dégagée de nouveau depuis 2024 qui permet d'abonder l'investissement et ainsi de continuer à diminuer la dette.

INVESTISSEMENT				
Recettes – En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
001 - Résultat reporté				
021 - Virement de la section de fct	4 000		3 700	-8%
024 - Produits des cessions d'immo.	1 700		200	
040 - Opérations d'ordre	524	2 285	502	-4%
041 - Opérations patrimoniales	325	12	210	-35%
10 - Dotations, fonds divers	1 915	2 046	3 035	58%
13 - Subventions d'investissement	1 348	1 363	1 042	-23%
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	2	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>9 812</b>	<b>5 708</b>	<b>8 689</b>	<b>-11%</b>

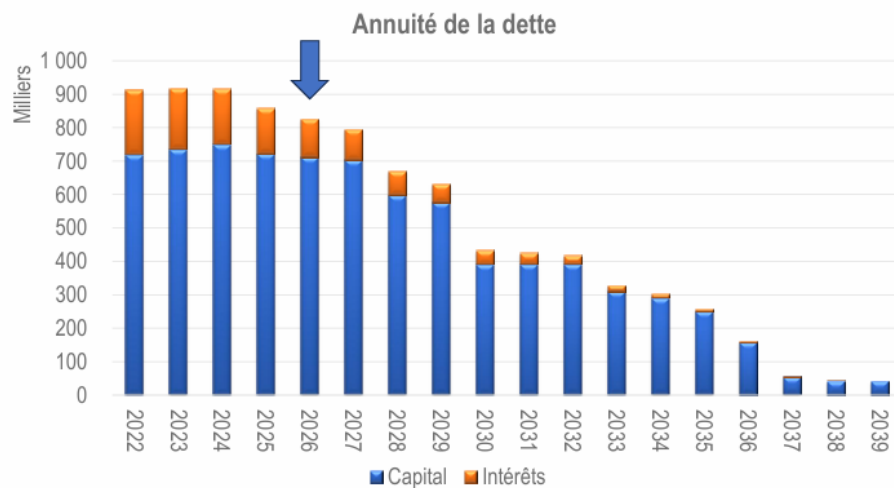
Sur l'investissement, au niveau des recettes, on retrouve ce virement à la section de la section de fonctionnement. Des produits de cession d'immobilier pour 200 000 €. On en reparlera à la fin du Conseil. C'est la vente d'un pavillon. Les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales, c'est des choses automatiques. Dotations, fonds divers pour 3 035 000. Les subventions d'investissement pour 1 042 000, donc pour un total recette de 8 689 000.

INVESTISSEMENT				
En milliers € - Dépenses	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
001- Résultat reporté	1 615		2 072	28%
040 - Opérations d'ordre	192	187	190	-1%
041 - Opérations patrimoniales	325	12	210	-35%
10 - Dotations, fonds divers	30	0	15	
16 - Emprunts et dettes assimilées	729	728	715	-2%
20 - Immobilisations incorporelles	315	209	215	-32%
204 - Subventions équipement	279	221	234	-16%
21 - Immobilisations corporelles	3 456	2 157	3 622	5%
23 - Immobilisations en cours	4 070	2 650	1 185	-71%
<b>TOTAL</b>	<b>11 011</b>	<b>6 164</b>	<b>8 458</b>	<b>-10%</b>

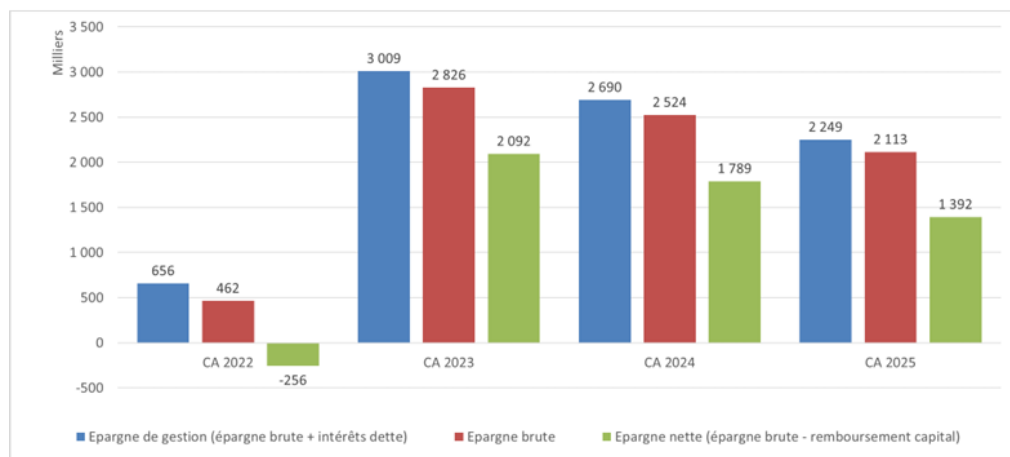
Sur les dépenses, un résultat reporté à 2 072 000. Les opérations d'ordre et patrimoniales, je n'y reviens pas. Des dotations et fonds divers pour 15 000 €. Emprunts et dettes assimilées, c'est les remboursements de nos emprunts pour 715 000 €. On voit que ça baisse légèrement. Des immobilisations incorporelles pour 215 000. Des subventions d'équipement 234. Si je ne dis pas de bêtises, il y a aussi un fond que nous versons à un bailleur social. Des immobilisations corporelles et immobilisations en cours, ce sont nos investissements pour 3 622 000 et 1 185 000, pour un total de 8 458 000.



Sur l'évolution d'encours de dette sans nouvel emprunt. On voit une flèche qui fait un état au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Si nous n'emprunions plus d'ici 2039, nous n'aurions plus de dette. Mais je pense que nous emprunterons d'ici 2039. On voit le montant de cette dette qui est à 4 896 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour mémoire, il y a un peu plus de 15 ans, on avait plus du double, pas loin de 10 millions.



C'est plus frappant sur l'annuité de la dette. L'annuité, c'est le capital et les intérêts. On voit deux paliers importants : en 2028 et en 2030. Là, c'est l'arrêt d'emprunts conséquents, qui là aussi nous donneront des capacités supplémentaires pour emprunter si nous en avons besoin.



L'épargne, chose importante, pour l'autofinancement directement et aussi pour montrer auprès des banques, quand on veut emprunter, et auprès des financeurs qui nous donnent des subventions, que nous sommes en capacité de rembourser d'une part nos emprunts et d'aller au bout des investissements en remboursant nos emprunts ou en les finançant nous-mêmes. On voit malgré toute une légère baisse de l'épargne nette qui inclut aussi le remboursement du capital des emprunts. L'épargne de gestion comprenant l'épargne brute plus les intérêts de la dette. C'est un sujet sur lequel il faudra être attentif, puisqu'on le voyait en 2022, nous avons une épargne nette négative, ce qui était malgré tout inquiétant.

	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	7 085 764,96	6 351 513,95	5 616 283,09	4 895 522,20
Epargne brute	<b>656 413,76</b>	<b>2 826 351</b>	<b>2 523 604,19</b>	<b>2 112 839,00</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10,79</b>	<b>2,25</b>	<b>2,23</b>	<b>2,32</b>

Notre capacité de désendettement, c'est tout simplement l'encours de la dette divisée par l'épargne brute. En 2025, il était de 2,32 alors qu'en 2022, il était de 10,79. Ça dépend de ce qu'on arrive à épargner et de l'encours de ce qu'on a en stock de dettes. 2,32 étant un excellent chiffre.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	18 071 361,60€	11 166 639,46€	29 238 001,06€
Recettes	18 071 361,60€	11 166 639,46 €	29 238 001,06€

La balance générale pour ce BP 2026. En fonctionnement des dépenses et des recettes à hauteur de 18 071 361,60. Et en investissement, 11 166 639,46 pour un total de 29 238 001,06 €.

Ce budget répond aux objectifs de rationalisation de nos dépenses. Un effort de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour ne pas avoir recours à l'emprunt, la recherche de subventions dès que cela est possible et bien évidemment à maintenir les services à la population et à investir dans des projets structurants.

Avant de passer au vote, je voudrais aussi remercier les services qui ont contribué au montage de ce budget. C'est toujours un exercice compliqué dans les arbitrages qui sont faits, dans la récolte des informations auprès des autres services. Grand merci pour le travail accompli. Nous verrons tout à l'heure si le Conseil municipal adopte ce budget. Je suppose qu'il y a des interventions. M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Bonsoir à tous. Le groupe Nouveau Départ pour Cesson s'associe à vos remerciements adressés aux services pour le travail qu'ils ont accompli. Le budget que

vous nous présentez répond cependant au choix que font les élus du groupe Union pour Cesson. Nous avons une série de remarques.

La première remarque que je voudrais vous présenter concerne le cadre dans lequel vous présentez ce budget. Vous en faites une présentation, et c'est tout à fait normal, concernant les équilibres comptables et financiers, mais ce qui manque dans votre présentation concernant le budget de fonctionnement, ce sont les priorités mises dans les politiques publiques. De notre point de vue, c'est quelque chose extrêmement important pour rendre la décision publique accessible aux habitants de la commune. Concernant la section d'investissement, comme il est réglementaire de présenter un PPI, on voit à peu près quelles sont les sommes affectées à tel ou tel projet. Autant sur le budget de fonctionnement, il est difficile pour nous de voir quelles sont les priorités mises dans telles ou telles politiques municipales, quelles sont par exemple les orientations budgétaires sur l'éducation, sur les solidarités, sur la politique jeunesse etc. Ça, nous ne le savons pas. Il nous paraît extrêmement important de pouvoir rendre visibles ces choix et ces décisions que nous prenons collectivement. Par exemple lors du dernier Conseil municipal de 2025, le Conseil municipal a adopté la création d'un statut des familles monoparentales. Quelle enveloppe budgétaire est destinée à la mise en œuvre de cette nouvelle politique municipale ? Voilà le genre de question qui pourrait tout à fait concrètement intéresser les habitants.

Encore une fois, on ne remet pas en cause la présentation comptable et financière. C'est quelque chose effectivement nécessaire et M. COMBE reviendra sur une série de remarques concernant les équilibres financiers. Mais encore une fois des priorités dans les politiques publiques, de notre point de vue, il serait nécessaire d'avoir une présentation plus claire et pourquoi pas présentée devant le Conseil municipal par les adjoints qui sont en charge de ces différentes politiques publiques. Voilà pour ma première remarque.

**Jean-Luc COMBE** : À la suite de Julien FAVRE, je veux à mon tour livrer notre appréciation du budget de la commune. Ce budget appelle une analyse attentive non seulement au regard de son équilibre formel, il est bien sûr respecté, mais surtout au regard de sa soutenabilité réelle telle qu'elle ressort de la comparaison avec le compte financier unique 2025 que le Conseil vient d'adopter et que nous venons d'examiner.

Dès lors se pose une question vraiment centrale : sommes-nous face à une trajectoire financière maîtrisée ou à une inflexion préoccupante ? En premier lieu, il convient de reconnaître que le CFU 2025 faisait apparaître une situation financière plutôt favorable malgré les remarques que nous avons formulées il y a un instant. Or ce budget pour 2026 marque une rupture nette avec cette trajectoire. L'épargne brute chute à 1,92 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce niveau est extrêmement bas et se situe à la limite du seuil d'alerte communément admis en analyse financière des collectivités. Autrement dit la commune passe en une année d'une situation de relatif confort à une situation de plus grande tension. Cette évolution constitue une inflexion structurelle qui interroge pour l'avenir.

En deuxième lieu, cette dégradation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte de rigidité accrue des dépenses. En effet, les charges de personnel représentent plus de 52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Un niveau déjà constaté en 2025. Ce niveau n'est bien sûr pas anormal compte tenu des compétences exercées par la commune qui réclame une main-d'œuvre conséquente pour les écoles, l'entretien des espaces publics etc. Toutefois cette stabilité à un niveau élevé signifie que la commune dispose de manœuvre très limitée pour ajuster ces dépenses en cas de contraintes nouvelles. Je pense notamment à une nouvelle flambée des coûts de l'énergie si la crise mondiale devait perdurer. S'agissant de l'administration

municipale, l'analyse du tableau des effectifs en annexe au budget révèle un recours significatif aux agents contractuels sur les emplois permanents. Cette situation interroge au regard du principe posé par le statut de la fonction publique territoriale selon laquelle les emplois permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Nul besoin de rappeler que notre groupe est attaché à la préservation d'une fonction publique territoriale de carrière. Je crois que mes collègues l'ont rappelé tout le long du dernier mandat.

Encore plus troublant, nous constatons un écart très important entre les postes budgétés et les postes effectivement pourvus. Je m'en suis ouvert auprès de vous d'ailleurs en commission des finances. Pour éclairer nos collègues du Conseil municipal, le tableau des effectifs fait état de 269 emplois budgétaires ouverts et les effectifs réellement pourvus en agrégeant les fonctionnaires titulaires, les agents contractuels, la collectivité ne s'appuie que sur 117 agents physiquement en poste. Donc les postes non pourvus, le document comptabilise 136 emplois non pourvus dans la catégorie des titulaires et 16 emplois dans celle des contractuels, soit un total de 152 postes. C'est ainsi plus de 56 % des emplois inscrits au tableau des effectifs qui sont inoccupés. Donc vous avez pris l'engagement, Monsieur le Maire, avec votre administration de procéder aux ajustements tout à fait nécessaires au cours de cet exercice. Dont acte. Au besoin, nous rappellerons cet engagement s'il devait ne pas être tenu. C'est une question de lisibilité du budget. Et d'ailleurs comme je l'ai dit, je suis tout à fait étonné qu'à la fois les services de la préfecture et les services de la DDFIP n'aient pas tiré la sonnette d'alarme plus en avant.

En troisième lieu, la structure des recettes ne permet pas de compenser les tensions qui pèsent sur le budget. Ce budget repose très majoritairement sur la fiscalité. Cette année à nouveau sans augmentation des taux. Après la très forte augmentation de 2023, cette marge de manœuvre devient donc extrêmement limitée à l'avenir sauf bien sûr à essayer un fort mécontentement des contribuables cessonais. Dans le même temps, plusieurs facteurs de fragilisation sont explicitement mentionnés dans le rapport de présentation. Ils avaient déjà été évoqués au moment du ROB. La baisse attendue de certaines dotations notamment de la DSU. L'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunal et les incertitudes sur les droits de mutation dans un contexte immobilier qui reste globalement dégradé tant en montants qu'en volumes. Autrement dit les recettes sont à la fois rigides et exposées à des aléas externes qui nous placent sous la coupe des décisions de l'État, du Parlement ou de la conjoncture économique.

En quatrième lieu, la stratégie d'investissement mérite d'être interrogée. La commune a fait le choix de maintenir un niveau d'investissement soutenu, ce que nous soutenons aussi à notre tour, sans recourir à l'emploi. Cette orientation peut paraître vertueuse. En réalité, nous finançons aujourd'hui l'investissement par la mobilisation de l'épargne accumulée alors même que l'épargne nouvelle s'effondre. Or ce modèle n'est soutenable que si l'épargne nette se maintient à un niveau suffisant. Ce qui n'est pas le cas cette année comme nous venons de le voir, même si elle reste encore positive. Nous sommes donc face à un risque classique d'effet de ciseaux : maintien de l'investissement, contraction de l'autofinancement.

En cinquième lieu, nous nous interrogeons sur la réelle soutenabilité de votre budget, Monsieur le Maire. Certes le budget respecte formellement les principes posés par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'équilibre réel, mais au regard de la dégradation très rapide de l'épargne, de la dépendance aux recettes incertaines et de la rigidité des dépenses, la question de la soutenabilité est clairement posée.

En conclusion, ce budget présente une caractéristique essentielle : il est régulier dans sa construction, mais économiquement fragile dans sa trajectoire. Le passage d'une

épargne brute de plus de 23 % à moins de 2 % correspond à une chute d'environ 1,8 million à moins de 300 000 € en une seule année et ce qui constitue un signal d'alerte majeure. Il appelle non pas à une simple validation, mais à une vigilance accrue et surtout à une stratégie de redressement ou d'ajustement. Au regard des éléments financiers présentés dans le budget primitif 2026 et des inflexions très significatives constatées par rapport au compte financier unique pour 2025, il apparaît nécessaire d'aller au-delà d'une lecture annuelle du budget pour apprécier la trajectoire financière réelle de la collectivité.

À ce titre, notre groupe souhaite formuler deux demandes précises.

- Premièrement, au vu de ce que je viens de dire, il apparaît indispensable de disposer d'une analyse financière prospective pluriannuelle. C'était d'ailleurs dans notre programme. En effet, la chute très marquée de l'épargne brute combinée au montant du niveau d'investissement soutenu sans recours à l'emprunt pose la question de la soutenabilité de notre stratégie budgétaire comme je le soulignais à l'instant. Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir présenter au Conseil municipal à la rentrée de septembre une programmation financière prospective sur plusieurs exercices, intégrant notamment l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement, des hypothèses retenues en matière de recettes, fiscalité, dotations, produits de gestion, la trajectoire des dépenses en particulier des charges de personnel ainsi que les modalités de financement du programme pluriannuel d'investissement en particulier l'équilibre entre l'autofinancement, le recours à l'emprunt et les subventions des financeurs publics ou autres recettes d'investissement.

Je crois qu'une telle analyse s'inscrit pleinement dans les exigences de bonne gestion et constitue un préalable indispensable pour garantir non seulement l'équilibre budgétaire mais également sa pérennité.

- Deuxième demande, nous pensons que la situation financière de la commune ne peut pas être appréciée isolément. La commune est engagée au sein du Syndicat Intercommunal avec nos voisins et amis de Vert-Saint-Denis, lequel Syndicat est appelé à supporter dans les années à venir des dépenses d'investissement important avec le programme PETRA. Dans ces conditions, nous vous demandons à ce que soit présentée en Conseil municipal à la même échéance, disons en tout cas pour le budget 2027, une vision consolidée des engagements financiers intégrant à la fois le budget principal de la commune et les engagements financiers liés au Syndicat Intercommunal, qu'il s'agisse de participations, de contributions ou d'éventuelles garanties. Il nous apparaît indispensable que dès maintenant, vous précisiez les modalités de financement des travaux envisagés dans PETRA, subventions de traitement ou d'investissements, emprunts...

Cette approche consolidée nous apparaît indispensable pour apprécier la réalité de l'effort financier global supporté par la collectivité et pour éviter toute sous-estimation des risques budgétaires. Elle répond là encore à une exigence de transparence financière et de sincérité budgétaire. Ces deux demandes ne relèvent pas d'une logique accessoire mais bien d'une exigence de pilotage stratégique. Le contrat que vous avez passé avec Finance Active pourrait d'ailleurs être élargi à ces deux prestations si vous le jugez utile. En tout cas, nous le voterions sans hésitation si vous le présentiez comme je les dis, en commission des finances. Je crois qu'elle conditionne la condition de notre collectivité à maintenir une gestion équilibrée, à sécuriser ses investissements et à anticiper les contraintes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Encore une fois, difficile à répondre à tout. J'ai noté malgré tout

quelques remarques. Oui, les recettes sont de plus en plus contraintes et pour toutes les communes, et pour toutes les intercommunalités et encore plus pour certaines intercommunalités, je pense à Grand Paris Sud en particulier, intercommunalités qui sont encore plus touchées par les différentes lois de finances qui sont votées et en plus avec des incertitudes entre les prévisions de lois de finances et les lois de finances réellement votées. Même Grand Paris Sud a un mal de chien à faire une analyse financière pluriannuelle et une prospective. Donc oui, nous avons des éléments de prospective. Mais ils valent ce qu'ils valent. Ils ne valent que si toutes les dotations notamment... Faire une analyse prospective sur nos dépenses, ce n'est pas plus compliqué que ça, à ISO périmètre, c'est-à-dire en maintenant les services actuels à la population. Et M. FAVRE a bien rappelé tous les services essentiels qui sont compris dans ce budget. Et si on fait une programmation pluriannuelle avec des hypothèses plus que prudentes sur les recettes, effectivement, ça peut être très contraignant en matière de services à la population, puisque si les recettes ne sont pas là, qu'est-ce qu'on fait comme économie ? Puisque nous sommes bien sûr du principe que nous n'augmenterons pas les pourcentages de nos impôts. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là, bien évidemment. Je tiens à rassurer tout le monde. Mais une analyse financière pluriannuelle pourrait nous amener sur ce type de réflexion pour peut-être y revenir après, parce que je n'y crois pas trop, sur des recettes augmenteraient, sur des recettes de l'État qui arriveraient à meilleure fortune, je suis assez pessimiste là-dessus. Mais d'une année sur l'autre, on ne sait pas à quelle sauce on va être mangés, même au niveau du personnel, sur une augmentation du point. En ce moment, je n'y crois pas trop, mais sur une revalorisation du Smic, oui et elle s'impose à nous, et tant mieux. Mais il faut le prévoir dans nos budgets, donc des dépenses en plus. Et en face, vous l'avez très bien dit, les recettes sont plus que contraintes. Je ne reviendrai pas sur la taxe d'habitation et sa disparition et sa compensation qui n'est pas à la hauteur de ce qu'aurait dû être aujourd'hui la taxe d'habitation. Tous ces éléments-là, oui, on peut essayer de les intégrer dans une analyse pluriannuelle, une prospective, mais il faudra les revoir tous les ans. Hélas.

Quant à la soutenable effectivement, la question est posée. Quand j'ai présenté le budget, je l'ai dit. Je n'ai pas parlé d'effet ciseau, parce qu'aujourd'hui, nous n'en sommes pas là mais il y a une vraie inquiétude à voir certains ratios baisser. Oui. C'est une certitude. Sur le SI et PETRA, je le rappelle et je l'ai déjà dit, que ces investissements, qui sur les solutions retenues se portent à 15 millions d'euros ne seront soutenables par les communes que si il y a des subventions à une certaine hauteur, bien évidemment, et que si les emprunts – parce que c'est la solution aujourd'hui qui est retenue par le SI – contractés par le SI – et c'est ce qu'on nous annonce aujourd'hui mais je tiens à voir l'analyse financière et on sera tout à fait en capacité de présenter cette analyse financière en Conseil municipal – et si cette analyse financière nous démontre que la participation des communes est à la hauteur de leur participation actuelle. C'est-à-dire que le SI a déjà des emprunts qui vont arriver à échéance l'an prochain, donc qui vont s'arrêter. Aujourd'hui, en l'état actuel des choses, le financement PETRA ne représenterait que la reconduction de ces participations des communes. Encore une fois, il faut que tout ça soit validé, que les partenaires que le SI a choisis, qui sont des partenaires sérieux sur ce projet, valident ces hypothèses et que les deux communes soient d'accord pour y aller. Mais je vous rejoins. Parce que 15 millions, ce n'est pas rien. Même si ça ne représente que 7,5 millions pour notre commune. Ce n'est pas rien. On l'a vu dans notre endettement. On est à peu près à 5 millions. Dans le principe, si on en remet pour 7,5... Ce n'est pas comme ça que ça se passera, mais pour avoir un ratio qui puisse parler... On redouble l'endettement. Ce n'est pas le but recherché. Le projet PETRA s'étale, dans la version optimiste du SI, sur un mandat. Connaissant les aléas techniques de ce genre de projet,

j'ai plus le sentiment que ce sera sur plus d'un mandat. On en est là aujourd'hui de ces réflexions. Avant qu'une décision preuve soit prise, il y aura une présentation en Conseil municipal des analyses budgétaires qui seront faites notamment par la Banque des territoires.

Encore une fois, je n'ai certainement pas répondu à tout, mais ça me paraissait important de préciser ces choses-là. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Normalement, nous devons voter chapitre par chapitre... M. FAVRE ?

**Julien FAVRE :** Je ferai une intervention pour explication de vote. Je vous laisse terminer votre présentation.

**M. LE MAIRE :** On doit voter chapitre par chapitre. Si vous en êtes d'accord, on fera un vote global pour le budget si personne ne s'y oppose. Si on a une demande chapitre par chapitre, il n'y a pas de sujet.

Parfait. Explication de vote.

**Julien FAVRE :** Oui, merci. Explication de vote du groupe Nouveau Départ pour Cesson. Vous l'aurez compris, nous avons d'une part des demandes sur l'évolution de la manière de présenter le budget, pour que soient exposés clairement les choix budgétaires qui sont faits dans les politiques municipales, en particulier concernant le budget de fonctionnement et d'autre part, nous avons aussi des propositions et des interrogations, voire comme vous l'avez dit, j'utiliserai votre terme, « quelques inquiétudes » sur la trajectoire financière de la commune. Donc pour ces raisons, nous voterons contre le budget.

**M. LE MAIRE :** D'accord. Donc après deux ans d'abstention, un vote contre.

**Julien FAVRE :** Tout à fait.

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer au vote. Sur ce budget primitif 2026, y a-t-il des voix pour ? Des voix contre ? 5 voix contre. Il est adopté et je vous en remercie. Je renouvelle mes félicitations aux services.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE**

#### **Fixation des taux 2026 pour la fiscalité locale directe**

**M. LE MAIRE :** Maintenant, nous passons à la fixation des taux 2026. Il n'y a pas grande surprise, puisque je l'avais annoncé dans ma présentation, il va vous être proposé de reconduire les mêmes taux qu'en 2025 :

- pour la taxe d'habitation des résidences secondaires 13,99 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 57 %
- et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,47 %

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

**Attribution de subventions aux associations**

Avantages en nature associations	
bridge	983,70 €
scrabblacesson	656,80 €
jazz band	434,25 €
potes de fauteuil	245,80 €
choux radis choux	164,20 €
sessad	78,50 €
les petits lutin de la forêt	340,80 €
decibel vie	262,00 €
LUPEIQS Jules Verne	6,00 €
CVSD handball	32,55 €
MA MUSE EN SCENE	53,70 €
decibel vie	262,00 €
taï chi	13,95 €
LETICIA DOS SANTOS	6,00 €
FCPE Jean de la fontaine	15,50 €
cession animation	2470,00 €
Endana	4,00 €
Chorale Chantevert	228,20 €
Parents d'élèves " L'étoile Polaire PEV"	11,25 €
Parents d'élèves " FCPE Jacques Prévert"	73,85 €
elan 2	88,30 €
crèche " les p'tites pousses"	329,40 €
FNACA	13,40 €
club de l'amitié	1685,00 €
Scouts et Guides de France	93,00 €
Cesson sans Frontière	895,00 €
MLC	1081,00 €

**M. LE MAIRE :** Pour les subventions aux associations. À la demande de votre groupe à l'époque, et demande très juste par rapport aux deniers publics, nous faisons apparaître le montant des avantages en nature pour les associations. C'est tout simplement et principalement pour beaucoup l'utilisation des locaux. Ça tient compte des coûts des assurances, de ménage, de gaz, d'électricité, etc. et un ratio fait par rapport aux heures d'utilisation. Pour Cesson Animation, nous chiffrons le coût du personnel que nous mettons entre guillemets à disposition de l'association lors de ces événements. Ce coût figure dans la note de présentation. Il a été estimé à 1964,60 € pour ces heures effectuées par les services techniques.

Dans le tableau, je ne sais pas si c'est clair, puisqu'il y a beaucoup d'associations qui bénéficient de nos locaux. Il y a des montants assez disparates dans l'utilisation des locaux. On va de 4 € à 2 470 € pour le local que Cesson Animation a. Je vous laisse prendre connaissance de tous ces montants qui font voir aussi l'utilisation de nos salles principalement par rapport aux associations. S'il y a des interrogations, on pourra revenir dessus.

On passe aux subventions à proprement parler...

**Xaviera MARCHETTI :** On peut dire les interrogations tout de suite ?

**M. LE MAIRE :** Pardon. Je vous en prie.

**Xaviera MARCHETTI :** On avait une question concernant les subventions en nature. On constate une nette diminution par rapport au tableau de l'année dernière des montants évalués entre 2024 2025. On a l'exemple de la MLC où c'était 10 247 € en 2024. Et en 2025, c'est 1 081 €. Pour le Club de l'Amitié, 10 195 € en 2024 et 1 685 € en 2025. Comment expliquer ces écarts si importants alors que les périmètres des dépenses évaluées sont identiques, coûts d'assurance, de ménage, gaz, électricité ?

On a regardé le tableau et on a comparé.

**M. LE MAIRE** : C'est bien. C'est une excellente question. Je n'ai pas la réponse, mais on vous l'apportera bien évidemment.

**Xaviera MARCHETTI** : Merci.

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2025	PROPOSITIONS 2026
Scouts et Guides de France	400,00 €	400,00 €
Cesson Sans Frontière	8 000,00 €	5 000,00 €
Chœur du Balory Junior	100,00 €	150,00 €
Chorale Chantevert	800,00 €	800,00 €
Club de l'Amitié	8 500,00 €	8 500,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	200,00 €	200,00 €
Elan II	800,00 €	800,00 €
FNACA Maroc et Tunisie	400,00 €	450,00 €
GDSA 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Ressourcerie Endana	500,00 €	500,00 €
Restaurants du Cœur	2 500,00 €	2500,00 €
Secours Populaire	600,00 €	600,00 €
Paroles de femmes – Relais 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours Catholique	600,00 €	600,00 €
FCPE Collège Jean Vilar		300,00€
Parents d'élèves Jules Ferry	300,00€	300,00 €
Parents d'élèves Prévert	300,00€	600,00 €
Le damier		700,00 €
Nature Happy		300,00 €
Parents d'élèves PEV	200,00 €	
Pie Vert Bio 77	200,00 €	
Crèche Parentales Les P'tites Pousses	35 000,00€	39 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>62 400,00€</b>	<b>64 700,00 €</b>

**M. LE MAIRE** : Sur les subventions, pas de variations importantes. Je vous propose de s'attarder sur les associations où il y a un écart. Sur Cesson sans frontières, c'était lié l'année dernière à un projet qui n'a pas encore eu lieu mais qui devait avoir lieu l'année dernière sinon, c'est la subvention classique. Une petite augmentation pour le Chœur du Balory Junior. Pour la FNACA aussi. Ça fait des années qu'ils demandent une petite augmentation. Sur la FCPE Collège Jean Vilar, ils n'en avaient pas demandé l'année dernière, ils en ont demandé une cette année. Et à l'inverse, les parents d'élèves Paul-Émile Victor n'ont pas demandé cette année, comme la Pie Vert Bio 77. Les parents d'élèves Prévert doublement de la subvention, mais c'est lié à la fanfare pour le carnaval. Je ne veux pas d'ennuis avec les autres associations de parents d'élèves.

Un nouvel entrant : Le damier à hauteur de 700 € et Nature Happy qui organise nos journées du miel. Il y en a une samedi si je ne dis pas de bêtises.

La crèche parentale Les P'tites Pousses fera l'objet d'un vote spécifique. Elle apparaît dans ce tableau, une augmentation de 4 000 €. Ce n'est pas à la hauteur de ce que pouvait donner le Conseil départemental, mais le Conseil départemental a décidé l'année dernière d'arrêter de subventionner les crèches parentales. On a eu beau écrire et leur expliquer qu'ils en avaient plus que deux sur le département dont une à Cesson et ils donnaient une subvention de 16 000 € aux P'tites Pousses. L'année dernière, ce n'était plus que 8 000. Cette année, c'est zéro. Nous avons décidé en accord avec eux d'augmenter de 4 000 € notre participation. On fera un point avec cette association si essentielle à la commune pour voir où en sont leurs finances et

leurs difficultés d'ici la fin de l'année. Je tiens à préciser que cette crèche parentale est présente sur la commune depuis plus de 16 ans et que c'est une longévité assez exceptionnelle pour ce type de structure. Quand ça a été monté, on leur annonçait 2-3 ans maximum de durée de vie. C'est lié au principe de fonctionnement, quand les parents fondateurs ne sont plus là, généralement, la structure se casse la figure. Ce n'est pas le cas du tout. Au contraire, ça marche très bien. Il est important de pouvoir les soutenir. Est-ce que vous avez des demandes d'intervention sur ces subventions ? M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Oui. Nous vous posons les questions que nous posons d'habitude chaque année, quand on aborde ce point du budget. À savoir est-ce qu'il y a eu des demandes de subventions qui auraient été refusées ?

**M. LE MAIRE :** Oui. Certaines. Des associations qui n'ont aucun rapport avec la commune. Ce que j'appelle des associations un peu opportunistes qui font des demandes à toutes les communes pour peut-être en récupérer quelques-unes mais qui n'apportent pas réellement de valeur ajoutée à la commune.

**Julien FAVRE :** Est-ce que tous les crédits qui sont fléchés sur les subventions des associations sont tous consommés ? Est-ce qu'il y a un reliquat de lignes budgétaires par exemple pour des associations qui viendraient à se créer et qui demanderaient en cours d'année sur la commune ?

**M. LE MAIRE :** Non, mais on étudie toute demande en cours d'année. Il n'y a pas de crédit fléché. On inscrit effectivement la somme que vous voyez apparaître ici. À moins qu'il s'agisse de demandes de subventions astronomiques en cours d'année, mais sur des associations un peu classiques où c'est quelques centaines d'euros demandés au fur et à mesure, on étudie toute demande qui peut arriver en cours d'année et par rapport au projet même de l'association et au but poursuivi, on regarde. Et de toute façon, toute nouvelle demande de subvention en cours d'année sera soumise au Conseil municipal.

**Julien FAVRE :** Le groupe Nouveau Départ pour Cesson souhaiterait aborder un autre point concernant ces subventions. Nous avons été alertés ces derniers temps par des membres d'une association qui estime avoir des difficultés d'accès aux comptes de l'association. Une association qui est subventionnée. Sur cette association, nous souhaiterions nous abstenir.

**M. LE MAIRE :** Donc on votera association par association ?

**Julien FAVRE :** Oui... Ou un vote dissocié sur cette association.

**M. LE MAIRE :** Vous nous préciserez lors du vote l'association sur laquelle vous souhaitez vous abstenir.

**Julien FAVRE :** Oui. Nous souhaiterions nous abstenir concernant la subvention au Club de l'Amitié. Nous avons été alertés à ce sujet. Je ne sais pas si vous avez été alerté.

**M. LE MAIRE :** Oui, j'ai été alerté. J'ai donné les explications. Apparemment, mes explications ne suffisent pas.

**Julien FAVRE :** Nous n'avons pas eu de retours concernant ces explications. À ce stade,

nous souhaiterions nous abstenir.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle aux personnes qui font partie de bureaux des associations qu'il est préférable de ne pas participer au vote de l'attribution de ces subventions. Peut-être sur une ligne en particulier, peut-être de façon générale. Chacun est libre aussi. Mme NALINE.

**Stefanie NALINE** : Étant donné que je suis présidente de l'association Cesson sans frontières je ne prendrai pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Très bien. M. CHANAT.

**Arthur CHANAT** : Dans la continuité de Mme NALINE, étant donné que je suis son secrétaire général, je ne prendrai pas part au vote également.

**M. LE MAIRE** : D'accord. On a fait le tour ?

**Intervenant 1** : Vu que je suis parent d'élèves Prévert...

**M. LE MAIRE** : Faisant partie du bureau ?

**Intervenant 1** : Non.

**M. LE MAIRE** : Je ne pense pas qu'il y ait de danger manifeste à prendre part au vote. Merci de cette attention.

Tenant compte de tout ce qui était dit, des non-participations, de l'abstention sur le Club de l'Amitié, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Nonobstant l'abstention... J'ai parfaitement compris. Parfait. Les subventions sont adoptées.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE pour le Club de l'Amitié

**N'ont pas pris part au vote** : deux membres de Cesson Sans Frontières

<b>Attribution de subventions de fonctionnement au Syndicat Intercommunal de Cesson/Vert-Saint-Denis pour l'année 2026</b>
--

**M. LE MAIRE** : La contribution aux organismes de regroupement, principalement une délibération sur le Syndicat Intercommunal. Ce qui vous est proposé, c'est de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2026. En augmentation, la contribution des villes au Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis est de 2 577 237 pour 2026. La répartition au nombre d'habitants s'établit comme suit :

- Cesson 55,17 %, soit 1 421 862 €
- Vert-Saint-Denis, 44,83 % soit 1 155 375 €

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? M. FAVRE.

**Julien FAVRE** : Je saute sur l'occasion pour savoir si vous avez du nouveau concernant la demande que nous avons formulée de pouvoir siéger au Syndicat Intercommunal.

**M. LE MAIRE** : La délibération porte sur notre contribution... Je n'ai pas eu de nouvelles. On l'aura peut-être demain. On reposera la question. On continuera à la

reposer. Je m'y suis engagé. Je réitère mon engagement.

**Julien FAVRE :** Cette subvention est en augmentation. Nous aurions aimé savoir si cette augmentation correspond au début de la mise en œuvre de PETRA sur l'année budgétaire 2026, que ce soit en études...

**M. LE MAIRE :** Non.

**Julien FAVRE :** D'accord. Donc cette augmentation correspond à quoi ?

**M. LE MAIRE :** Pour Cesson, ce n'est pas forcément une augmentation, puisque le pourcentage diminue, mais c'est la participation globale par rapport aux demandes du SI. Ce n'est pas une augmentation – je n'ai plus le pourcentage en tête, mais ce n'est pas non plus extraordinaire. Un point d'inflation, me dit-on.

Comme le projet PETRA n'est pas arrêté, difficile de flécher des crédits sur des études ou ne serait-ce que le début de travaux. Il faut attendre que le programme soit adopté pour voir ces sommes fléchées directement.

Sur les contributions d'organismes de regroupement pour 2026, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Attribution de subvention à la crèche parentale Les P'tites Pousses**

**M. LE MAIRE :** J'avais une délibération sur l'attribution de la subvention à la crèche parentale, mais comme on l'a votée dans le tableau... Il faut quand même la voter séparément, on est bien d'accord ? Puisqu'elle fait plus de 35 000 €, nous avons obligation d'avoir une délibération spécifique sur l'attribution de la subvention à la crèche parentale des P'tites Pousses. Je ne reviendrai pas sur ce que je vous ai dit. C'est simplement du formalisme. Oui ?

(Propos inaudibles)

**Jean-Luc COMBE :** Il faut passer une convention...

**M. LE MAIRE :** Nous avons une convention, mais elle est pluriannuelle.

(Propos inaudibles)

**Jean-Luc COMBE :** Donc elle a déjà été soumise au Conseil municipal. C'est pour ça qu'on en a pas connaissance.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr. Mais il y a une convention. Bien évidemment.

Sur l'attribution de cette subvention, est-ce qu'il y a des votes pour ? Je savais qu'il y aurait l'unanimité. C'est parfait. Merci.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes et de la Région Île-de-France (FSRIF)**

**M. LE MAIRE :** Maintenant, rapport sur l'utilisation des fonds de solidarité des

communes de la région Île-de-France le FSRIF pour l'année 2025. La commune a obtenu en 2025 le fameux FSRIF pour un montant de 286 768 €. Cette recette n'est pas affectée à des dépenses particulières. Il est possible d'intégrer plusieurs actions rendues possibles par ces fonds. Le FSRIF vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux de leur population. Il est alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des EPCI de la région. C'est un dispositif de péréquation mis en œuvre entre les communes d'Île-de-France de plus de 10 000 habitants. Cette somme a été consacrée pour 206 135,62 € à l'entretien des bâtiments publics et pour 461 847,91 € pour l'entretien des voiries avec un montant FSRIF de 100 000 € sur l'entretien des bâtiments publics est de 186 768 € sur l'entretien des voiries. On indique le reste à charge de la commune. On retrouve bien ans les 286 768 €.

Est-ce qu'il y a des remarques des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, nous devons délibérer sur ce rapport. Est-ce qu'il y a des votes pour ? Je vous remercie.

### Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

#### Attribution Fonds de concours de fonctionnement GPS

**M. LE MAIRE :** Le fonds de concours en fonctionnement de Grand Paris Sud. En 2021, la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud a décidé une solidarité financière qui bénéficie aux communes membres en créant un dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire qui était doté d'un fonds de concours en fonctionnement d'un million d'euros. Fonds qui était à répartir entre les communes éligibles sur la période 2021-2026 et bien sûr un fonds de concours en investissement – mais ce n'est pas dont il s'agit ce soir – qui était doté de 10 millions d'euros sur la même période. Pour ce faire, la communauté d'agglomération avait établi un classement des communes membres et définit les six premières communes éligibles à ce fonds de concours en fonctionnement. Pour mesurer les disparités de ressources, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud avait retenu un indicateur reflétant la ressource réellement mobilisable par les communes composées du potentiel fiscal des trois taxes, des attributions de compensation, des dotations forfaitaires des communes, des dotations de péréquation nationale. Je dis bien 2021. La communauté d'agglomération Grand Paris Sud a également mesuré les disparités de charges à travers un indice synthétique composé de critères de ressources et de charges suivants : les ressources mobilisables par la commune selon l'indice synthétique précité, pondérées à 70 % auxquelles s'ajoutaient les critères de charges choisies localement pour caractériser le territoire communautaire à savoir : les critères relatifs aux logements sociaux 10 %, les critères relatifs aux revenus, 10 %, les critères relatifs à la population scolarisée : 10 %. On retrouve bien les 100 %. Compte tenu des conditions d'attribution énoncées ci-dessus, la ville de Cesson s'est retrouvée première du classement déclinée par la communauté d'agglomération et donc bénéficie de ce fonds de concours à savoir 157 550 € sur la période 2021-2026 par an. C'est l'objet de la délibération. Nous appelons auprès de Grand Paris Sud, nous sollicitons ce fonds de pour l'année 2026 à hauteur de 157 556 €. M. COMBE.

**Jean-Luc COMBE :** Cette somme est absolument ridicule. C'est vraiment une obole qui n'a aucun sens. J'ai dit en commission des finances que c'était une mini DGF, je suis bien en deçà de la vérité. Il faut qu'ils revoient leur algorithme. Il ne va pas bien, leur algorithme, à Grand Paris Sud. Si vous voulez, le Conseil municipal va vous commissionner, M. le conseiller communautaire, pour secouer le cocotier à Grand Paris Sud et faire en sorte que notre commune qui n'est pas une commune riche quand

même, enfin ça se saurait, puisse bénéficier d'un montant qui ne soit pas de ce montant ridicule qui ressemble à une aumône.

**M. LE MAIRE :** Ah ça, je ne vous le fais pas dire ! Et surtout quand en parallèle, nous avons des attributions de compensation mais qui pour Cesson ne sont pas des attributions de compensation, puisque nous finançons l'agglomération... Dans l'histoire, on peut l'entendre, puisque ces attributions de compensation sont venues après transfert d'équipements et bien sûr calcul des charges que la commune prenait en charge à l'époque et qui maintenant revenait à l'agglomération. On peut tout entendre. Sauf qu'en parallèle, dans d'autres communes, les agglomérations en amont prenaient déjà en charge le fonctionnement de tels d'équipements et la construction de tels équipements, je pense aux médiathèques et aux piscines. À l'instant T, ça peut avoir du sens en disant : « vous nous transférez un équipement avec le personnel et tout ce qu'il va, donc il faut nous reverser pas totalement mais en grosse partie les budgets de fonctionnement qui y à faire, et une partie du budget d'investissement », sauf qu'au bout de 10 ans, effectivement, il y a aussi un combat à mener et je compte sur le nouveau vice-président en charge des finances de Grand Paris Sud qui est Guy GEOFFROY à qui on doit ce million quand même, même si ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Je suis parfaitement d'accord. Je ne veux pas jeter l'opprobre sur une commune en particulier, mais quand on compare aux attributions de compensation de 24 millions de Corbeil... Voilà. Ça pose le débat. 24 millions d'un côté et nous, on contribue à hauteur de 360 000. Je dis ça, je ne dis rien. Si, je le dis quand même ! Il y a un sujet. C'est compliqué de revenir. J'imagine que dans le budget de Coreil, leur dire « maintenant, on remet tout à plat », ce serait aussi compliqué. Ce n'est pas pour autant qu'on ne la demande pas.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce fonds de concours ? S'il n'y en pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire pour le service finances**

**M. LE MAIRE :** Quelques délibérations RH, notamment pour le recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire sur le service finances. On recrute un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 31 décembre 2026. Bien évidemment, une durée quotidienne de temps de travail qui ne doit pas dépasser 10 heures. L'agent doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures par jour. L'amplitude maximale de la journée de travail est limitée à 12 heures. Je vous lis tout ça, mais c'est dans la rédaction. L'indemnité accessoire est rémunérée sur la base d'un taux horaire égal à 50 € net. Encore une fois, c'est selon les heures passées en ayant fixé un plafond qui ne dépassera pas. Oui ?

**Jean-Luc COMBE :** Quelques remarques de forme et une remarque plus de fonds. On ne conteste pas le besoin en renfort à la direction des finances sur le second semestre de l'année. Simplement, la délibération sur le décret du 27 janvier 2017 relative au cumul d'activités, ça concerne surtout l'agent s'il est fonctionnaire. Le Conseil municipal, lui, n'a pas à en connaître... Ça n'a aucun impact sur les modalités de recrutement. C'est une affaire d'agent avec son administration, son employeur. En revanche, la délibération fixe de manière détaillée la durée quotidienne du travail,

le temps... Ce sont des dispositions d'ordre public. C'est le code du travail, le code général de la fonction publique. C'est superfétatoire dans la délibération. Ce n'était pas la peine de le mentionner, puisque le Conseil municipal n'est pas dans sa compétence pour redéfinir le code du travail.

La délibération ne précise pas s'il s'agit d'un agent contractuel, donc le L332-8 du Code Général de la fonction publique, s'il s'agit d'un vacataire ou d'une prestation externe. Le reste de la délibération reste à penser qu'il s'agit d'un vacataire, mais il aurait été utile de le préciser dans la délibération, puisque les grilles de recrutement sont différentes. Mais pour éclairer le Conseil municipal, ça aurait été utile de le préciser. Il y a toujours un risque de requalification du contrat ou de contentieux si quelqu'un n'est pas content. Nous, on ne défèrera pas, je vous rassure. Il y a des motifs plus importants.

En revanche, la rémunération ne peut pas être fixée en nette, puisque la délibération fixe 50 € net de l'heure. En droit public, la rémunération doit être exprimée toujours en brut. Le net dépend de la situation individuelle, des cotisations etc.

En revanche, sur une insuffisance d'imprécisions à des besoins et des missions. La délibération évoque une expertise des finances. Sans définir les missions exactes, le niveau d'expertise qui est attendu ni le volume d'intervention, on a la période : juillet-décembre, mais on ne sait pas quel est le volume. Puisqu'il n'y a qu'un taux horaire qui est défini, on n'a même pas la connaissance de l'enveloppe budgétaire qui peut être fléchée autour de cette activité. Quel est le coût global de cette activité, le niveau d'expertise attendu ? Voilà.

J'ai l'impression que c'est une délibération *ad personam*, c'est-à-dire que la personne est déjà fléchée. En fait, vous nous faites adopter un contrat de travail, qui est d'ailleurs une de vos compétences. Compte tenu de ces imprécisions et erreurs, on ne votera pas cette délibération sans nier le besoin de recrutement. À l'avenir, on souhaite qu'une délibération plus régulière soit prise à cet égard.

**M. LE MAIRE :** Merci. D'autres interventions là-dessus ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

#### **Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE**

#### **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour les services techniques - N°1**

**M. LE MAIRE :** Délibération suivante pour la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour les services techniques. C'est du renfort par rapport à ce qui va arriver comme manifestations à partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'été. On crée un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2026.

Des questions ? Oui.

**Jean-Luc COMBE :** Sur ces délibérations, il y en a une, c'est la suivante, c'est consécutif à un départ en retraite. On ne comprend pas pourquoi c'est un agent contractuel sur un trimestre pour remplacer un départ à la retraite. Ça veut dire que le poste est supprimé et qu'on a qu'un besoin temporaire ? J'anticipe peut-être. C'est peut-être la délibération d'après.

**M. LE MAIRE :** C'est celle d'après.

**Jean-Luc COMBE** : Et compte tenu du tableau des emplois, est-ce qu'il est nécessaire de créer ces postes-là ? Ils ne sont pas déjà dans le tableau des emplois ?

**M. LE MAIRE** : Non, je ne pense pas. Sinon, il aurait été plus facile...

**Jean-Luc COMBE** : Ça veut dire qu'on aggrave encore la situation.

**M. LE MAIRE** : Ah bah oui. Avant le toilettage, effectivement.

**Jean-Luc COMBE** : Un conseil : à chaque création d'emploi, il vaut mieux mettre en annexe de la délibération la rectification du tableau des emplois. Comme ça, il se fait en temps réel et on n'a pas à passer le Karcher après.

**M. LE MAIRE** : D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

#### **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour les services techniques - N°2**

**M. LE MAIRE** : Puisqu'elle a été annoncée avant qu'elle arrive, la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour les services techniques. Suite au départ à la retraite au sein des services techniques, on vient de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2026.

**Jean-Luc COMBE** : Je voudrais avoir la réponse à ma question : pourquoi on remplace de manière temporaire un emploi permanent ?

**M. LE MAIRE** : On se laisse six mois pour prendre une décision un peu plus structurée pour le remplacement ou pas, selon les missions.

D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

#### **Création de deux postes d'adjoints techniques contractuels pour les services techniques**

**M. LE MAIRE** : La création de deux postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet pour les services techniques. C'est des créations qu'on fait de façon traditionnelle pour la période estivale, pour avoir aussi un renfort au niveau des services pendant que certains agents partent en vacances. Il y a deux postes, un du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 pour un poste au service voirie et un du 3 août 2026 au 28 août 2026 pour un poste au service paysage. Ce sont des postes d'emplois saisonniers.

Pas de questions ? Pas de remarques. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des

abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Modification au tableau des effectifs**

**M. LE MAIRE :** Modification au tableau des effectifs, sans pour autant avoir fait le toilettage nécessaire. Suite à la nouvelle organisation des services, la collectivité souhaite recruter un directeur général adjoint des services ressources qui comprenne les services finance, informatique, marché public et ressources humaines. On propose de créer un poste d'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services ressource catégorie A titulaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Des questions ? Oui.

**Jean-Luc COMBE :** Je profite de l'occasion, je n'ai pas d'objection à ce que le DGS ait un adjoint, bien au contraire. Est-ce que vous avez l'intention de pourvoir l'emploi de cabinet ?

**M. LE MAIRE :** Non.

**Jean-Luc COMBE :** Je saisisais l'occasion pour savant ce qu'il en était.

**M. LE MAIRE :** Il ne me semble pas avoir communiqué sur le fait que je n'avais plus d'emploi de cabinet, mais peu importe. Mais non, en l'occurrence.

**Jean-Luc COMBE :** C'est de notoriété publique.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas si c'est de notoriété publique, en tout cas, je ne l'ai pas communiqué au Conseil municipal. C'est bien, vous le fait à ma place. Je vous en remercie.

**Jean-Luc COMBE :** J'en suis désolé, je ne savais pas que vous faisiez des cachotteries...

**M. LE MAIRE :** Je ne fais pas des cachotteries, ce n'est pas le sujet. Non. Pour répondre à votre question : non.

Sur cette création, y a-t-il des abstentions ? 5. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus :** M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

#### **URBANISME ET FONCIER**

#### **Convention d'occupation au profit de la société FOREST ARENA**

**M. LE MAIRE :** Puisqu'elle a eu le loisir de nous rejoindre, ce n'était pas une soirée simple, puisque Grand Paris Sud avait mis un conseil communautaire qui démarrait à 18h, mais comme il y avait un ordre du jour assez conséquent, Mme PECULIER devait me représenter là-bas, mais le conseil communautaire a été efficace et donc elle a pu nous rejoindre. Je vais la laisser présenter les deux délibérations urbanisme et foncier.

**Charlyne PECULIER :** Effectivement, 45 minutes pour tous les points, c'est relativement

efficace.

#### Délimitation du périmètre d'occupation et d'entretien



Sur la première délibération, on parle de la convention d'occupation de la société FOREST ARENA, le parc de loisirs est situé du côté des Saints Pères, qui fait principalement des activités d'accrobranche. L'idée, c'est de leur laisser poursuivre ces activités et donc de mettre en place cette convention d'occupation précaire, précaire par rapport à leur situation géographique puisque c'est un bois.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature et donc peut faire l'objet d'un seul renouvellement, ce qui l'amène à 10 ans si le Conseil municipal en est d'accord à ce moment-là.

Il y aura une part fixe de redevance annuelle à hauteur de 1 700 € et une part variable selon son chiffre d'affaires à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'année N-1, ce qui permet d'être aussi au réel de leur chiffre d'affaires.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Oui.

**Julien FAVRE :** J'ai une question concernant le seuil qui a été retenu de 0,5 %. Pourquoi avoir fait ce choix de 0,5 % ? Est-ce que c'est quelque chose qui est réglementaire ? Est-ce que vous avez pris comme base d'autres pratiques dans des communes voisines ?

**Charlyne PECULIER :** Oui, c'était déjà regarder ce qui se faisait ailleurs. On a calculé, on avait accès à leur chiffre d'affaires et aux résultats, on a regardé pour éviter de les mettre en difficulté et que la commune puisse avoir un peu plus de ressources liées à cette occupation, parce que là, on est à peu près au double par rapport aux années précédentes. Double sur un montant qui reste relativement raisonnable, modeste par rapport à cette activité, dont l'idée, c'est de la maintenir, parce qu'elle participe à l'attractivité de notre commune.

**Julien FAVRE :** Vous pouvez nous confirmer qu'on sera autour de 3 400 € de recettes ?

**Charlyne PECULIER :** Oui.

**M. LE MAIRE :** Si je puis préciser un point, cette société FOREST ARENA participe à l'entretien du bois des Saints Pères. Bien sûr, ils entretiennent la zone où ils ont leurs installations, mais ils entretiennent un périmètre un peu plus grand tout autour de cette zone, ce que nous n'avons pas à faire. C'est aussi du « gagnant-gagnant » même

si je n'aime pas ce terme-là, par rapport à des choses qu'on aurait dû mettre en place.

**Charlyne PECULIER** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-Luc COMBE** : Non. En l'occurrence, on va voter. Simplement, si à l'avenir, pour ce genre d'attribution, le respect de la mise en concurrence est quand même... Je sais que ne vont pas se dépêcher des cohortes de propositions, mais à l'avenir et pour d'autres sujets, on est quand même soucieux de la mise en concurrence. Pour cette occurrence-là, pas d'inconvénient à voter.

**Charlyne PECULIER** : C'est noté. Est-ce qu'il y a... Oui ?

**Jean-Luc COMBE** : Là, c'est un problème formel. On n'a pas voté pour, nous, mais le Conseil municipal a adopté un règlement intérieur. La présidence de l'assemblée communale est assurée par le Maire. C'est lui qui organise les débats et c'est le Maire, le président de l'assemblée, qui met au vote. Nous sommes attachés au respect du règlement intérieur et d'ailleurs du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr. Pendant 16 ans, ça n'a posé de problème à personne. Votre venue nous force, bien sûr, à nous améliorer. Tant mieux !  
Donc je vais procéder au vote de cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### Mise en vente d'un bien immobilier communal 6, square de la Rose Trémière

**M. LE MAIRE** : Deuxième délibération.

Plan cadastral



**Charlyne PECULIER** : La deuxième délibération concerne la mise en vente d'un bien immobilier qui est situé au 6 square de la Rose Trémière, à peu près derrière la piscine municipale.

Ça correspond à un terrain à peu près de 800 m<sup>2</sup>, 145 m<sup>2</sup> d'une maison qui est à rénover. Pour cette raison, parce qu'on n'a pas d'intérêt particulier à la conserver, il est proposé, après l'estimation du service des domaines qui a estimé ce bilan à 200 000 €, de publier une offre sur les supports de communication de la commune dans l'idée de la vendre. Il y a peut-être un point important, c'est qu'il va y avoir une

clause de révision de prix en cas de revente anticipée. C'est-à-dire que comme c'est un bien qui nécessite des travaux de rénovation, ce qui n'est pas souhaitable, c'est que ce soit racheté par notamment un investisseur, sachant qu'on ne peut pas aujourd'hui faire de collectif sur cette parcelle, ce ne serait pas possible dans tous les cas, mais dans l'idée d'un investisseur qui va rénover et qui va vendre le bien rapidement. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est plutôt pour qu'une personne puisse s'installer sur ce bien. C'est pour ça qu'il y a une clause de révision de prix dans un délai de 5 ans, qui est définie dans le cahier des charges. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**M. LE MAIRE** : Je donne donc la parole à Mme LABERTRANDIE.

**Lydia LABERTRANDIE** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Lors d'un récent CCAS, Monsieur le Maire, je me souviens vous avoir posé la question si la commune ne possédait pas un logement pouvant servir d'hébergement d'urgence pour une famille monoparentale en grand danger. Vous m'aviez alors répondu que la mairie n'en possédait pas. Or, aujourd'hui, nous découvrons que la ville est en possession de cette maison que vous souhaitez vendre. Nous demandons donc de pouvoir attribuer cette maison comme logement d'urgence au CCAS. Merci.

**M. LE MAIRE** : Il faudra pour ce faire, si jamais le Conseil municipal le souhaitait, investir au bas mot 100 000 € de travaux pour qu'elle puisse faire son office. Puisque vous l'évoquez, concernant des familles monoparentales, on a aussi d'autres moyens de pouvoir les aider avec des associations. Effectivement, on n'a pas fait ce choix de conserver ce bien dans le patrimoine de la commune eu égard aux travaux qu'il y aurait à faire dessus et le choix qui est fait aujourd'hui, c'est de le vendre à quelqu'un qui souhaite s'y installer. Oui M. FAVRE.

**Julien FAVRE** : S'agissant du patrimoine communal, comment se fait-il que le bâti se soit autant dégradé ? Il n'y a pas eu d'entretien courant ?

**M. LE MAIRE** : Non. Il n'y a pas eu d'entretien courant. Il y a eu des entretiens courant mais pas suffisants, c'est clair, tant qu'il y avait un locataire dedans. On a peut-être été négligents, certainement. Au moment du départ de ce locataire, on a fait le tour du propriétaire, si je puis dire, et nous avons constaté malgré tout qu'il y avait d'importants travaux à prévoir si on souhaitait conserver ce bien dans le patrimoine communal.

S'il n'y a pas d'autres demandes intervention, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

### QUESTIONS ORALES

**M. LE MAIRE** : Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Nous n'avons pas reçu de questions orales. Par contre, je vois le public, je n'oserais pas dire nombreux, mais néanmoins conséquent. Comme il est de tradition, si le public souhaite intervenir, poser des questions, il a la parole. Je ne vois pas de mains se lever. Il me reste à vous souhaiter une bonne fin de soirée et vous dire à bientôt.